

# La notion de rétablissement

---

Le rétablissement est un mode de sortie du statut de malade mental. Il est à distinguer de la notion de

- Guérison. A entendre comme la disparition de la maladie.
- Rémission. Soit l'atténuation ou la disparition de la maladie.

Quand on parle de rétablissement, on ne parle pas de maladie mais de la personne.

Il s'agit de pouvoir se définir autrement, ou au-delà de la maladie.

Pour accompagner le processus de rétablissement, il faut se détacher de la pathologie pour porter son attention et son travail sur le ré engagement dans une vie, optimiser les conditions de la vie quotidienne en s'appuyant sur les ressources propres à chaque personne, singulièrement, ainsi que sur ses choix.

On quitte le domaine médical, et même le domaine de la réhabilitation psychosociale.

Dès lors, on peut s'adresser à des personnes présentant des symptômes sans viser leur suppression.

On ne vise pas un retour à l'état précédant la décompensation, on vise à rétablir une vie satisfaisante. Je parle d'une vie qui satisfasse la personne et non des standards normatifs qui peuvent être portés par des soignants ou l'entourage de la personne. On peut viser un rétablissement et une vie satisfaisante sans savoir faire son lit.

Ce que dit la littérature et par exemple Bernard Pachoud dans l'article sur lequel je me suis appuyée (Se rétablir de troubles psychiatriques : un changement de regard sur le devenir des personnes – L'information psychiatrique, 2012) c'est que le rétablissement repose sur une prise de conscience de la personne.

Dans notre expérience d'accompagnement dans des appartements communautaires, nous constatons que cette prise de conscience n'est pas non plus obligatoire ou nécessaire pour entrer dans un processus de rétablissement. On peut y entrer les yeux fermés, sans être tellement conscient de ce processus en œuvre.

On le voit, la priorité n'est pas mise sur l'aspect sanitaire, qui doit rester effectif bien sûr, mais sur le soutien d'un projet de vie, projet choisi par la personne.

Il est nécessaire de redéfinir les rapports entre accompagnants et accompagnés sur le mode du partenariat. Le soutien entre pairs est important aussi, dans notre expérience il peut s'agir du colocataire, mais aussi de GEM.